

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 MARS 2011

N° 2 - 62 / 2011 : ENJEUX DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE D'ALBIGEOIS

Pilote : Direction Générale des Services /Territoire d'Agglomération

Autres services concernés : Transports Urbains, Maîtrise d'ouvrage-programmation travaux, Déplacements doux

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La mobilité est désormais une question centrale de la planification urbaine.

Les pratiques de déplacements sont considérées comme des éléments structurants du développement urbain, au même titre que le développement des activités économiques, les politiques du logement et d'équipement, la préservation des milieux....

Ainsi, le PDU est l'outil qui propose une organisation de la mobilité et des déplacements au service d'un projet de territoire ambitieux, l'agglomération ayant choisi de s'engager de façon volontaire dans cette démarche.

Le PDU se construit dans la réalisation des différents jalons qui le composent, dont plusieurs se sont tenus depuis près d'un an.

L'étape correspondant au cadrage de la démarche s'est traduite par la réunion des instances de suivi et d'élaboration propres au PDU de l'Albigeois, à savoir du comité de pilotage, du comité technique et du comité de projet.

Le PDU permet de créer une dynamique et des partenariats favorables à une prise en compte globale des questions de mobilité.

La phase de « pré-diagnostic », correspondant à l'identification des premières problématiques intercommunautaires et au recueil des données auprès de tous les partenaires, est revenue à constituer une base de données pour la réalisation du diagnostic du PDU.

La réalisation du diagnostic territorial permettra de calibrer au mieux les préconisations du PDU, définies au regard des besoins et des déplacements pratiqués dans le territoire albigeois. Acquérir une connaissance approfondie des systèmes et des pratiques de déplacement est devenu incontournable dès lors que l'agglomération s'était clairement positionnée pour la réalisation d'une politique ambitieuse de gestion des déplacements des personnes et des marchandises sur son territoire.

L'enquête déplacements villes moyennes (EDVM) est l'outil de référence méthodologiquement reconnue (certification CERTU) qui permet aujourd'hui à l'agglomération d'obtenir ces informations.

De part son influence directe sur les contenus stratégiques du document, la définition des enjeux, étape préalable à une élaboration crédible, cohérente et raisonnée des objectifs et du plan d'actions, est déterminante.

L'approche méthodologique utilisée a permis au plus grand nombre des partenaires techniques et politiques du PDU de participer à leur émergence.

L'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) maître d'ouvrage, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, a sollicité, par contributions écrites et/ou orales, les autres Autorités Organisatrices de Transports (Conseil Régional Midi Pyrénées, Conseil Général du Tarn), l'Etat (Direction Départementale des Territoires du Tarn), l'ADEME, et les 17 communes de l'agglomération, pour positionner les ambitions du PDU en comité de pilotage du 16 juin 2010, en comité technique du 20 septembre 2010 et du 03 décembre 2010, et lors du comité de projet du 09 novembre 2010.

Ainsi, lorsque s'est posée la question « *que peut gagner/attendre le territoire Albigeois du PDU, à quoi participera t-il ? Quels sont les défis du territoire ?* », des points clés ont été soulevés.

Une fois regroupés, ces points clés ont permis de faire émerger cinq enjeux, reconnaissant au PDU la capacité de participer à l'évolution du territoire Albigeois en tant que :

- Territoire **attractif**, où les ambitions publiques et privées s'accomplissent et positionnent l'Albigeois au rang des agglomérations les plus **compétitives**,
- Territoire de **cohésion sociale** et de **proximité**, qui favorise une **accessibilité** pour tous et vers tous les espaces urbains, péri urbains, et ruraux,
- Territoire **équilibré**, produit d'une **planification urbaine responsable** et **cohérente** avec ses objectifs **démographiques** et de **maîtrise de consommation de l'espace**,
- Territoire attentif à la **santé** et à la **sécurité** des habitants, à la **protection de l'environnement**, et favorisant les comportements responsables.
- Territoire original et authentique où l'activité **culturelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation** sont vecteurs d'un modèle associant développement local et rayonnement (inter)national.

Le comité de pilotage du PDU de l'Albigeois qui s'est tenu le 21 février 2011 a approuvé l'intégralité de ces enjeux.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les enjeux ci-dessus tels que définis par le comité de pilotage le 21 février 2011.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1425-1,

VU la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI – 30 décembre 1982 – art 28),

VU la Loi sur l'Air et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE - 30 décembre 1996),

VU la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement durable du Territoire (LOADDT – 25 juin 1999),

VU la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU – 13 décembre 2000-art 14), modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (2 juillet 2003),

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du 30 mars 2010 portant engagement de la procédure d'élaboration du PDU de l'agglomération Albigeoise ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mars 2011 ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✎ **APPROUVE** les enjeux ci-dessus tels que définis par le comité de pilotage le 21 février 2011.

✎ **AUTORISE** le Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 Mars 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE